



Site FR7210078 (ZPS)
Champ de tir du Poteau
Site FR7200723 (ZSC)
Champ de tir de Captieux



Comité restreint de suivi

Journée technique au camp du Poteau

Thèmes : Landes, hydraulique, flore, faune, forêt

Date : Jeudi 2 août 2018

Participants :

DDTM 40 : Anaïs NEAU, Laurence VERGNES, Guillaume LAMBERT, Philippe MALLET, Serge NINOSQUE, Pascal MULLER

Fédération départementale des chasseurs des Landes : Thierry BEREYZIAT

CDC Biodiversité (mesures compensatoires A65) : Marie VOCCIA

Parc naturel régional des LG : Nellie TARDITS, Laurent DEGRAVE

ONF : Gilles GRANEREAU (animateur).

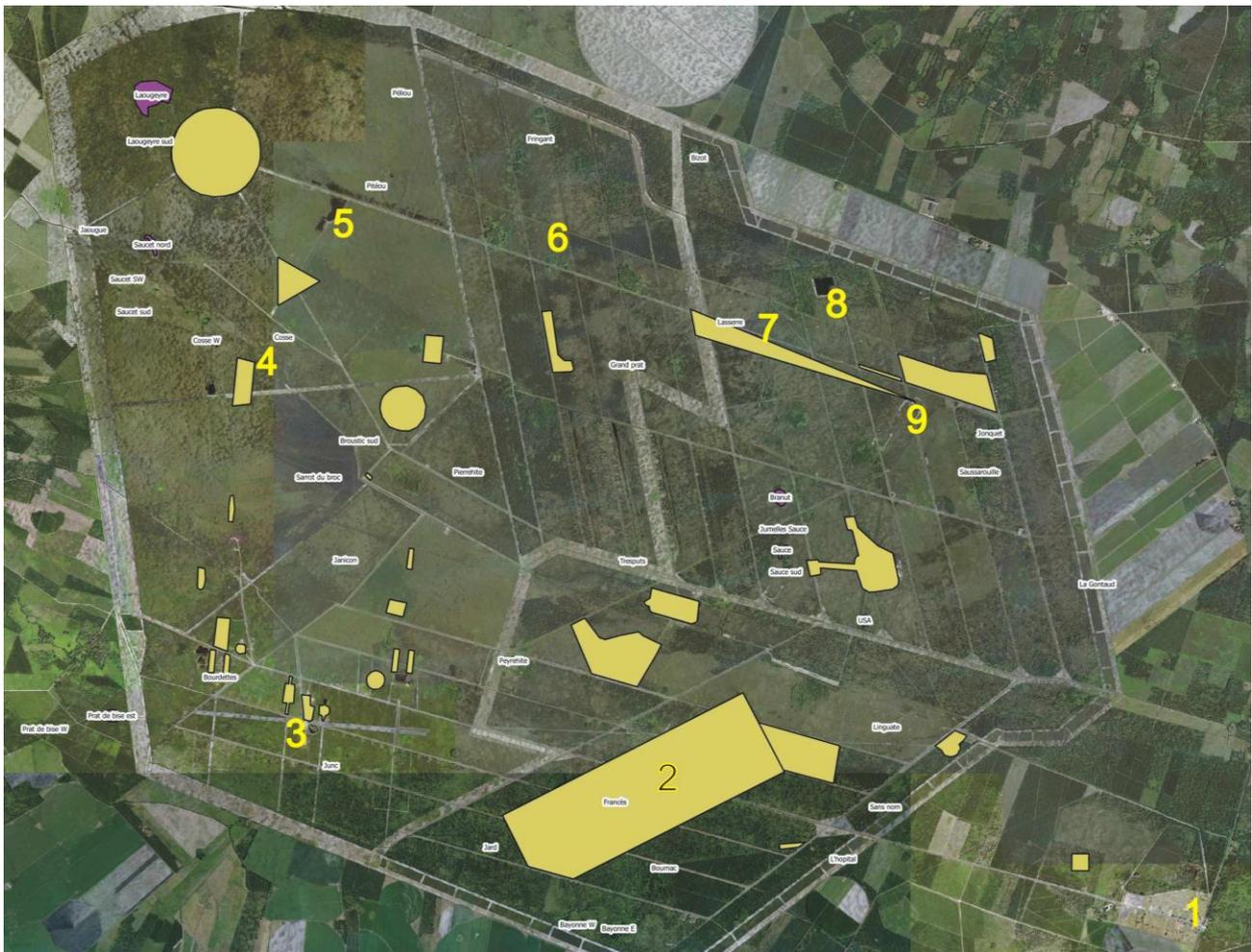
Contexte

Comme cela a été convenu lors des comités de pilotage N2000 ou des CRES (Comités restreints de suivi Natura 2000), et en référence aux objectifs définis avec l'Armée de l'air, des réunions spécifiques destinées à faire connaître le site, à échanger autour des actions menées sont régulièrement organisées, et entrent dans le cadre de l'animation des deux sites ZPS et ZCS.

Remerciements à l'Armée de l'air, qui se montre très attachée au maintien de ces animations, dont l'organisation incombe à l'ONF.

1) Accueil au PC : Le capitaine GEORGE évoque les activités menées sur le site, son étendue, ainsi que les consignes de sécurité à respecter lors des déplacements. A travers un diaporama, sont présentées ces activités, et sont également évoquées les actions naturalistes, qui se traduisent parfois par un accompagnement voire une information/formation pour des missions d'entretien exécutées par les militaires. Après regroupement dans les véhicules, c'est parti pour une journée d'exploration du site sur lequel l'activité est suspendue entre le 14 juillet et le 15 août. Compte-tenu de la canicule, les précautions essentielles sont prises (réserves d'eau obligatoires !) et l'on prévoit un programme allégé l'après-midi.

Carte de localisation des points d'arrêt



2) Zone de mise à terre (ZMT)

Cette grande zone de 300 hectares est destinée aux activités de parachutage. L'état de landes (en pleine croissance) est favorable à de nombreuses espèces, du Courlis cendré aux busards. On observe les différences entre la lande humide à bruyère à 4 angles, et la lande méso-hygrophile à brande dominante.

Se pose actuellement la question de la gestion de cette zone, jadis entretenue par brûlages dirigés. La taille de la brande oblige à prévoir un broyage ...

A noter le long de la rue 16 qui traverse la ZMT, les fossés « cunettes » sont en cours de « réalisation progressive » (photo).



3) Safari

Il s'agit de la tour de contrôle des tirs, et du pôle assurant la sécurité (démineurs du GRIN 5 - Groupe d'intervention Nedex 5 ; Nedex = neutralisation, enlèvement et destruction des explosifs). Notre accompagnateur du GRIN, M. Philippe Blanc, nous présente la problématique « pyrotechnique » propre au champ de tir, et les divers engins pouvant être trouvés encore sur le site...

On constate que les niveaux d'eaux sont peu effondrés à l'étang, malgré la chaleur persistante ; les nappes ont été correctement remplies au printemps. Le marnage de cet étang est assez faible (environ 50 à 60 cm), ce qui montre que la nappe est peu affectée par les réseaux de drainage.

4) Expédition dans la lande du Peyronnet

Le docob porte un projet de réhabilitation de l'ancien lit du Peyronnet ; en effet, ce cours d'eau (le seul du camp) a été recalibré vers 1985, en créant plus au nord un fossé de grandes dimensions. « L'affaire » avait à l'époque suscité de vives réactions localement, car le fossé recalibré avait entraîné une forte érosion qui a conduit à isoler le pont enjambant sur le cours d'eau – désormais devenue une île ! – et à induire des inondations en aval sur la commune de Callen.

Le projet vise donc à rétablir la situation antérieure, les méandres de l'ancien lit étant toujours actifs (présence de brochetons ...). Les travaux ne pourraient être réalisés que par les militaires, après dépollution pyrotechnique des zones à traiter (ouverture et seuils). Parallèlement, des seuils seraient mis en place sur le fossé, afin de créer des zones humides et des mares. La nappe est ici très proche de la surface du sol. Ce projet demandera à être étudié probablement dans le cadre d'un programme spécifique biodiversité de l'armée (FIE).

Sur le schéma, on distingue à gauche du tireté jaune l'ancien lit du Peyronnet, que l'on reconnecterait à droite avec le canal existant. Les seuils en sable sont à placer dans le canal tous les 150 à 200 m environ.



Canal créé vers 1985, marche dans la lande du Peyronnet, traces de l'ancien lit rebouché.



5) Casse-croute et visite des bassins à l'ouest de la rue C20

Ces bassins ont été créés pour récupérer du sable destiné à l'entretien des cibles.

Présence d'une bonne trentaine de hérons cendrés. Visite de la zone de ponte d'Azuré des mouillères, on verra également le papillon ; photos : l'Azuré des mouillères, et pontes sur fleur de Gentiane des marais (photos de 2017).



Sur les bassins situés au nord, on verra d'impressionnants gazons de Faux-cresson de Thore (*Caropsis verticillato-inundata*), avec une forme érigée surprenante (photo suivante).



6) Sylviculture

Visite rue 8 des exploitations effectuées suite à l'incendie d'avril 2017 ; on peut se permettre d'attendre la régénération naturelle plusieurs années, mais quoi qu'il en soit, il n'y aura pas de régénération artificielle sur le site ; aucun travail du sol n'est prévu, à l'exclusion de griffages sur bandes étroites en guide de lits de semences sur 40 à 50 % de la surface. Ceci a pour objectif de ne pas affecter les équilibres fragiles des humus, qui contribuent à la résistance des arbres.

Vus également les seuils en rondins et sable, endommagés au printemps 2018 par les crues. Ce système perturbe peu le milieu (contrairement aux seuils en dur ou par sacs), mais nécessite un entretien régulier.

7) Nouveau champ de tir

Un champ de tir est en cours d'établissement, et des inquiétudes sont apparues quant à l'humidité des sols. On peut rappeler que :

- la station météo « ONF » donne une **valeur de pluviométrie** de 116 mm entre le 23 mai et le 14 juin ; pour l'année, nous sommes à plus de 660 mm (normale : total de 850 à 900 mm/an).

- globalement **pas d'inondation** sur les infrastructures qui soit en lien avec les travaux menés sur l'hydraulique.

- au nouveau champ de tir : les terrains présentent une nappe d'eau affleurant.

On peut émettre deux remarques sur les travaux :

1) **Les fossés** ont été partiellement récurés, ce qui risque d'induire la stagnation des eaux. En effet les fossés visités ne drainent pas les eaux, et il conviendrait de les reboucher, jusqu'à un cote de - 0,40 m en-dessous du niveau de la chaussée. Ceci permettra par ailleurs d'améliorer l'accessibilité et le franchissement. Le trait jaune donne une idée du niveau recherché.



2) compte tenu des caractéristiques des sols, il conviendrait pour niveler la surface de **ne travailler que par broyage** et fauche, **sans jamais rechercher de mise à blanc du sable** : il faut en effet favoriser la venue de la végétation, seule susceptible de rendre les sols plus stables une grande partie de l'année. La mise à blanc ne permettra pas l'utilisation du champ de tir en hiver et induira des érosions hydrauliques.



regard des surfaces concernées.

(NB : mêmes remarques pour les autres champs de tir)

Nous avons préconisé ces mesures lors des évaluations d'incidences faites dans le cadre de Natura 2000.

On rappelle que la mise à blanc conduit à une **destruction de l'habitat naturel, ce qui est en contradiction avec le docob**, alors qu'un broyage bien conduit permet une **régénération** de l'habitat naturel.

La contrainte feu peut néanmoins exiger une mise à blanc sur le pourtour du champ de tir, sur une largeur maximale de 10 m ; ceci constitue une contrainte acceptable, et dans ce cas on peut avancer qu'il n'y a pas de destruction d'habitat naturel au

8) Zone de l'étang de Plaisance rue 4, canal nord

On termine par la visite d'une zone de contrat natura 2000 où l'on a pu mettre en œuvre des fossés cunettes visant à détourner les eaux des fossés bordiers vers des mares. Le système fonctionne parfaitement, et a des effets positifs en termes de maintien de la nappe superficielle.

Nous rappelons ici un argumentaire relatif à l'hydraulique :

« La réalisation assez innovante de fossés de type « cunettes » a été présentée : ces fossés constituent des rigoles à gueule large et peu profondes. Ils présentent l'avantage de pouvoir être entretenus facilement (broyeur, épaveuse...), et autorisent le franchissement par les véhicules des pompiers en cas d'incendie.

Ces fossés sont sinueux afin de limiter encore le risque d'érosion.

Ils sont complétés par des seuils sur les fossés bordiers, qui sont calés au moins à -0,40 cm en-dessous du niveau de la chaussée, afin d'éviter toute inondation.

En vue de limiter la descente trop rapide des eaux vers l'aval, ils ont été placés judicieusement pour déconnecter des fossés bordiers, et envoyer les eaux vers une mare, d'où elles poursuivent en ruissellement naturel.

L'un des objectifs déterminés dans le docob porte sur l'amélioration de l'hydraulique en cherchant à limiter les effets négatifs des travaux de drainage.

Le camp se trouve en tête de trois bassins-versants (Ciron, Midouze et Leyre). L'abaissement de la nappe conduit dans tous les cas à une évolution allant dans le sens de la fermeture des milieux. Les solutions proposées sur le site pourraient conduire, à terme, à une remontée du niveau moyen estival de la nappe.



Cunette en mars 2018

Quelques réflexions présentées lors de sessions de formation :

* toute goutte d'eau qui arrive sur terre finira un jour dans l'océan ... plus ou moins vite : cela peut aller de quelques dizaines d'heures avec le drainage, à plusieurs dizaines de jours en ruissellement naturel. Mais elle peut aussi être reprise par l'évapotranspiration et repartir dans un cycle...

* sur les sols à pentes faibles et non déstructurés (travail du sol), l'érosion est inexistante à négligeable. Le ruissellement est qualifié de « naturel », l'eau mettra beaucoup plus de temps pour arriver en aval qu'avec un réseau de drainage.

* un bouchon (seuil) sur un fossé n'a d'influence en amont que sur une distance faible et proportionnelle à la pente (cf formule $L = \text{pente} \times P$, où $P =$ profondeur du fossé). La multiplication de seuils permet de réduire le débit (et donc l'érosion potentielle).

* la profondeur constante d'un fossé est une hérésie : elle doit s'adapter à la pente et au relief.



* Calculs de débits : dans un fossé, l'eau coule rapidement, et en permanence (24 h/24, 7j/7, jamais en grève ou en congés ...). Exemple : un fossé ayant un potentiel de 500 l/s (0,5 m³/s) : il écoule potentiellement en 24 h 43200 m³ → cela revient à dire qu'en théorie, la capacité de drainage d'un fossé modeste évacue potentiellement en un peu plus de 6 heures l'équivalent de la pluie tombée sur 1 hectare en 1 an (10 000 m³).

Les grands seuils mis en place sur le canal nord permettent de retenir un volume d'eau conséquent en hiver, et actuellement, on a encore des niveaux satisfaisants ; avant leur mise en place, cette partie du canal était à sec en été.

9) **Butte Leclerc** : la chaleur a incité les participants à abréger la visite, qui se termine sous un soleil toujours bien présent et très généreux !

Merci à toutes et tous de faire parvenir vos observations, remarques, questions, compléments, l'idée étant de pouvoir avancer sur les solutions à apporter dans le domaine de la gestion des landes et milieux ouverts et humides.

Documentation :

Les éléments (rapports d'études, synthèses des travaux ...) sont sur le site Internet (ou ils y seront prochainement pour les suivis 2018 !) : <http://camppoteau-aquitaine.n2000.fr/>

Page des études et rapports : <http://camppoteau-aquitaine.n2000.fr/sites-natura-2000-du-camp-du-poteau/animations-etudes-et-rapports>

Page des comptes rendus, articles, fiches de recommandations : <http://camppoteau-aquitaine.n2000.fr/sites-natura-2000-du-camp-du-poteau/com-reunions-bilans>

Le chargé de mission Natura 2000

Gilles Granereau

1237 chemin d'Aymont, 40350 POUILLON – 05 58 98 27 82 – 06 13 81 60 36 – gilles.granereau@onf.fr